



PREFET DE LA CHARENTE

INSTALLATION DE LA DEMARCHE SLGRI DU TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION SAINTES – COGNAC - ANGOULEME

Compte rendu de la réunion du 11 février 2015

La présente réunion s'est tenue à 15 heures au palais des congrès La Salamandre à Cognac sous la présidence de M. Olivier MAUREL, sous-préfet de Cognac.

Présents :

- Olivier MAUREL, sous-préfet de Cognac,
- Xavier TRIOUILLIER de la sous préfecture de Cognac,
- Didier LOUIS, Célia LEVINET, Stéphane LEMESLE et Baptiste SIKOT de l'établissement public territorial de bassin de la Charente (EPTB),
- Michelle CAZANOVE, sous-préfète de Saintes,
- Willy BARRAUD de la préfecture de la Charente
- Patrick KOHER de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Poitou-Charentes,
- Michel ZANONI, Nicole FRUCHET et Sébastien CHARTON de la direction départementale des territoires et de la mer de la Charente Maritime,
- Christophe BON de la direction départementale des territoires de Deux Sèvres,
- Raphaël SANTURETTE de la direction départementale des territoires de la Vienne,
- Jean-Yves GUERLESQUIN de la chambre d'agriculture de la Charente,
- Sébastien DETHIER du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- Yannick YVONNET et Bastien FORSANS du service départemental d'incendie et de secours de la Charente,
- Yann CEVAER et Alain KERAVEC du service départemental d'incendie et de secours de la Charente Maritime,
- Roger CHATREAU de ERDF,
- Laurence CAUD de la Ligue de protection des oiseaux,

Adresse postale : Sous-préfecture 362 rue Jean Taransaud – CS 90259 – 16112 COGNAC CEDEX

Tél 05 45 82 00 60 - fax 05 45 82 27 15

Horaires d'ouverture : lundi mardi Jeudi et vendredi 8h30-12h00 13h00-15h30 mercredi 8h30-12h30 – site Internet : www.charente.gouv.fr

- Jacky DAVIAUD et Jean-Claude BRIGAUD de la commune de Fléac,
- Michel GOURINCHAS et Claude GUINDET de la commune de Cognac,
- Jean-Michel BOQUET et Pierre Yves BRIAND de la commune de Chateaubernard,
- Bernard MAUZE de la commune Gensac,
- René DUBIED de la commune de St Savinien sur Charente,
- Michel MARCHAIS de la commune de Salignac sur Charente et de la communauté de communes de Haute Saintonge,
- Christian DECOODT de la commune de Merpins,
- Pierre-Jean RAVET de la commune de Jonzac,
- Bruno THINON de la commune de Linars,
- Jean-Michel VALLET de la commune de Sireuil,
- Françoise LECLERC de la commune de Roullet St Estèphe,
- Bernard MARCEAU de la commune de Saint Même les Carrières,
- Michel LARIVIERE de la commune de Dompierre sur Charente,
- Frédéric THERMIDOR de la commune de Gond Pontouvre,
- Claude CHARRIER de la commune de Jarnac,
- Jean Claude TESSENDIER de la commune de St Brice,
- Chantal WALLON-PELLO de la commune de Port d'envaux,
- Claude BOUREAU de la commune des Gonds et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique,
- Pierre LORET de la commune des Gonds,
- Sébastien BRETAUD de la commune de Tiac Lautrait,
- Anne KRAPNOUGEL de la communauté de communes des vals de Saintonge,
- Nathalie GOURDET, Pascale BELLE et Marine CHAUD de Grand Cognac communauté de communes,
- Fabien DOUMERET de la communauté de communes de Haute Saintonge,
- Laurent DUBREUIL et Rémy BRIAULT de la communauté de communes Grande Champagne,
- Jean-Pierre SIMON de la communauté de communes de la région de Chateauneuf,
- Alice PERRON et Jacques SAUTON du syndicat mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran,
- Bernard MAINDRON du syndicat intercommunal d'aménagement de la Seugne en Haute Saintonge,
- Laurent PAULHAC du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Né,
- Françoise NICOL SCHIFANO et Alain MARCHEGAY de Charente Eaux.

Etaient excusés :

- le président de Grand'Angoulême communauté d'agglomération,
- le président de la Chambre d'Agriculture de la Vienne,
- le président du Conseil Général de la Charente,
- le président du Conseil Régional Poitou-Charentes,
- le chef de projet territorial de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- le président de la chambre de commerce et d'industrie de Rochefort et Saintonge.

La réunion est ouverte par M. Olivier MAUREL, sous-préfet de Cognac, qui remercie la présence des participants ainsi que la ville de Cognac pour sa contribution à la bonne organisation de la séance.

Il présente les grandes lignes du dispositif à mettre en œuvre avec les parties prenantes dans le cadre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême.

La parole est ensuite laissée à M. Didier LOUIS, président de l'institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents afin qu'il présente l'EPTB (champs de compétences et d'intervention dans le bassin de la Charente).

*Diaporama de présentation mis en ligne sur la page d'accueil (actualités) du site internet de l'EPTB Charente :
<http://www.fleuve-charente.net/>*

La DDT propose de fixer comme objectifs de la SLGRI les objectifs du PGRI à l'exception de l'objectif « Améliorer la gestion des ouvrages de protection » qui peut être supprimé, considérant l'absence d'ouvrages de protection contre les inondations existant sur le périmètre de la SLGRI.

L'EPTB souhaite dans ce cas avoir la confirmation que des actions comme l'ouverture de remblais dans le lit majeur, le dévasement du barrage de Saint-Savinien ou la « petite » protection localisée imaginable à Saintes puissent intégrer les autres objectifs de la SLGRI. Par exemple, l'ouverture des remblais et le dévasement pourraient se placer dans l'objectif « gérer les capacités d'écoulement... » et la petite protection localisée pourrait se placer dans l'objectif « aménager durablement le territoire » en l'absence d'objectif maintenu de « gestion des ouvrages de protection ».

Les services de l'Etat, DDT16 et DREAL PC approuvent ce principe.

M. le Sous-Prefet de Cognac propose des co-animateurs « experts » pour accompagner l'EPTB et la DDT dans l'animation des ateliers thématiques en vue de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions :

- Atelier 1 : « amélioration de la connaissance et de la culture du risque » -> ville de Cognac ;
- Atelier 2 : « amélioration de la préparation et de la gestion de crise »-> SIDPC 16 ;
- Atelier 3 : « aménagement durable du territoire » -> ville ou communauté d'agglomération de Saintes ;
- Atelier 4 : « gestion des capacités d'écoulement, restauration des champs d'expansion de crue et ralentissement dynamique » -> Didier LOUIS (expérience de ses mandats sur ce thème).

M. GUINDET, représentant de la ville de Cognac accepte la proposition de co-animation de l'atelier 1.

M. LOUIS, accepte la proposition de co-animation de l'atelier 4.

M. BARRAUD, représentant du SIDPC16, transmet la proposition à la directrice Mine Bacle
La ville de Saintes et la CdA de Saintes étant absents, Mme la Sous-Préfète de Saintes se propose de leur transmettre la sollicitation.

Les parties prenantes valident :

- les 5 grands objectifs de la SLGRI :
 - Aider les maîtrises d'ouvrage à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI,
 - Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés,
 - Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité,
 - Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique pour ralentir les écoulements ;
- le périmètre de la SLGRI :
 - Bassin versant de la Charente jusqu'en limite aval de la commune de Saint-Savinien ;
- les délais d'élaboration de la SLGRI et de son programme d'actions :
 - Élaboration de la SLGRI pour le 2^{ème} semestre 2016,
 - Élaboration du programme d'actions pour le 2^{ème} semestre 2017.

L'EPTB précise que le calendrier proposé pour l'élaboration du programme d'actions de la SLGRI (2^{ème} semestre 2017) doit permettre d'assurer une continuité d'actions sur le territoire entre le PAPI 2 actuellement en cours et le futur PAPI 3, outil de mise en œuvre de la SLGRI. Ce calendrier s'entend sous condition d'une prolongation d'au moins un an de la durée du PAPI 2 (actuellement programme 2012-2016), à faire valider dans le cadre de l'avenant PAPI qui sera déposé en fin d'année.

Questions diverses :

M. DUGIED (mairie de Saint-Savinien) remercie le service des voies d'eau du Département de la Charente-Maritime pour la bonne gestion du barrage de Saint-Savinien ces dernières années (dragage d'entretien, recherche d'effet chasse d'eau lors de la manœuvre des vannes...). Il émet par ailleurs des propositions en terme de gestion des capacités d'écoulement du fleuve.

M. le Sous-Préfet de Cognac l'invite à s'inscrire dans l'atelier thématique °4 « Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique pour ralentir les écoulements »

Un représentant de l'association des riverains de la Charente, élu de la commune des Gonds, préconise de restaurer des réseaux de fossés dans les marais de l'Anglade afin d'augmenter leurs capacités d'effet tampon en cas de crue.

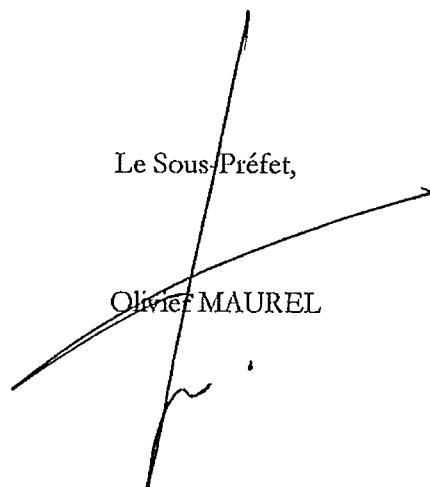
M. RAVET (Syndicat de la Seugne en Haute-Saintonge) demande quel sera le rôle de son territoire dans cette SLGRI désignée par rapport aux enjeux situés entre Angoulême et Saintes.

M. LEMESLE (EPTB Charente) répond que la confluence de la Seugne avec la Charente se situant en amont immédiat de Saintes, son territoire est concerné par toutes les dispositions à prévoir relatives au ralentissement des écoulements. Le territoire doit s'investir en ce sens.

M. PEYRAUD (DDT16) complète l'intervention de l'EPTB en indiquant que les syndicats de rivières (ou les futures structures à mettre en place dans le cadre de la loi GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) auront un rôle important à jouer dans l'objectif 5 de la SLGRI (ralentissement dynamique....) :

- nouvelles modalités de gestion des ouvrages hydrauliques des cours d'eau,
- restauration des champs d'expansion des crues,
- contrôle et maîtrise des écoulements de crue.

La séance est levée à 17 heures 30.



Le Sous-Préfet,
Olivier MAUREL



INSTALLATION DE LA STRATEGIE DU TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION Saintes-Cognac-Angoulême



PREFET
DE LA CHARENTE



EPTB Charente
INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLEUENTS



LA DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION



PREFET
DE LA CHARENTE



EPTB Charente
INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLEUENTS

La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la **santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique**, associées aux inondations dans la Communauté ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques
- Principes fixés :
 - une approche intégrée : ressource en eau, politique du territoire, occupation des sols, développement urbain, bassins versants ...

3

Cycle reconduit tous les 6 ans

1 - Evaluer les enjeux

• Les évaluations préliminaires du risque inondation (EPRI)

✗ Menées à l'échelle des districts hydrographiques - territoires des Agences de l'Eau (Adour Garonne) - [restitutions fin 2011](#)

✗ Identifier et évaluer les enjeux :

- population et établissements sensibles
- activités économiques (emplois...)
- patrimoine
- environnement (pollutions ...)

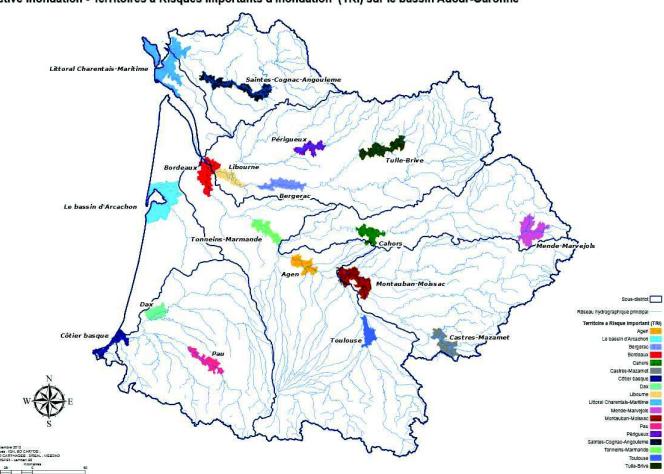


✗ Identifier les territoires à risques importants d'inondation – TRI :

- 18 TRI sur le district Adour Garonne (122 en tout)
- TRI désignés début 2013

4

Directive Inondation - Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) sur le bassin Adour-Garonne



2 – Cartographier les risques

✗ Exigences de la Directive : 5 cartes à fournir avec 3 niveaux d'inondation

- aléa fréquent (période de retour 10/30 ans) : 1^{ers} débordements
- aléa moyen (période de retour 100 ans) : PPRI
- aléa exceptionnel (période de retour 1000 ans)
- synthèse des 3 scénarios d'inondation
- risques (croisement aléas/enjeux)

✗ Travaux réalisés par le SPC Vienne Charente Atlantique pour le TRI SCA

✗ Modélisation débits / topographie (levés type LIDAR)

✗ Cartographie adoptée par le PCB Adour Garonne en **décembre 2014 – en ligne** sur site internet **DREAL Midi Pyrénées**

6

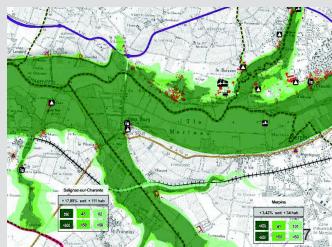
2 – Cartographier les risques

Objectifs de la cartographie :

➤ Contribuer à l'élaboration des étapes à venir : plan et stratégie locale de gestion des risques d'inondation

➤ Améliorer la connaissance (Q 1000) et aide à la décision pour l'installation d'établissements sensibles

➤ Préparation et gestion de crise



3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques : la déclinaison d'une politique nationale

• Un cadre national partagé par tous : la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI)

➤ Augmenter la sécurité des populations exposées ... limiter fortement le risque de pertes de **vies humaines** ou de **lourds traumatismes** ...

➤ Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation ... urgence à maîtriser l'augmentation du **coût des inondations** pour la société du fait de l'augmentation des enjeux en zone inondable ... garantir la pérennité du régime d'indemnisation « cat-nat » ...

➤ Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ... s'organiser pour **prévenir les risques** ... de façon à réduire les impacts potentiels des inondations sur la **santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement** ...

9

3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques : la déclinaison d'une politique nationale

- Un **cadre national** partagé par tous : la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (**SNGRI**)
- Des déclinaisons par grands bassins : les **plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)**
- Des actions priorisées sur les **territoires à risque important d'inondation (TRI)**
- Des **stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)** portées par les acteurs locaux

8

3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques : la déclinaison d'une politique nationale

• Des **stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)** portées par les acteurs locaux

➤ Déclinaison finale et **opérationnelle** de la DI à l'échelle du TRI (en lien avec le PGRI)

➤ La SLGRI s'appuie sur :
- des **objectifs** et des **dispositions**
- un **périmètre** de réflexion
- des **délais** de réalisation

➤ Les parties prenantes du TRI regroupent les acteurs locaux susceptibles de participer à l'élaboration des mesures opérationnelles de **prévention, de protection et de sauvegarde** du périmètre du TRI

➤ La SLGRI consiste à mettre en place au final des **programmes d'actions** (de type **PAPI**) venant répondre aux objectifs, avec les **parties prenantes du TRI**

11

LE PAPI : UN OUTIL DE MISE EN OEUVRE DE LA SLGRI

LE PAPI : UN OUTIL DE GESTION INTEGRÉE (1)

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Un outil existant mis en place par le Ministère de l'Ecologie :

- Circulaire de 2002 → opportunité PAPI 1 Charente
- Nouvelle circulaire en 2011 (favoriser la réduction de vulnérabilité, la culture du risque, justification économique des projets) → opportunité PAPI 2 Charente & Estuaire
- SLGRI → PAPI 3 Charente (continuité du travail mené)

Un outil de gestion intégrée des risques d'inondation

- Mener des actions sur la [résilience](#) et sur l'[aléa](#)
- Selon [7 axes complémentaires](#)

13

LE PAPI : UN OUTIL DE GESTION INTEGRÉE (2)

Axes du PAPI (ont inspiré les objectifs du PGRI)

-  **Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la culture du risque**
-  **Axe 2 – Surveillance et prévision des inondations**
-  **Axe 3 – Alerte et gestion de crise**
-  **Axe 4 - Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme**
-  **Axe 5 - Réduction de vulnérabilité des personnes et des biens**
-  **Axe 6 - Ralentissement des écoulements**
-  **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques**

14

LE PAPI : UN OUTIL CONTRACTUEL

Un outil au service d'un territoire

- Emergence locale
- Contractualisation par [bassin de risque](#)

Un outil partenarial (convention)

- Un comité de pilotage
- Des maîtres d'ouvrages fédérés
- Des co-financeurs : Etat – FPRNM (de 40 à 50 % aujourd'hui selon études, travaux, existence PPR...), autres au cas par cas

Un outil recherchant l'efficience

- Diagnostic partagé du territoire
- Stratégie concertée → solutions, priorités, moyens
- Programme d'actions rationalisé → ACB, capacité MOa
- Plan de financement par action



15

UN OUTIL DEJA EMPLOYÉ SUR LE TERRITOIRE (1) PAPI 1 CHARENTE 2004-2010 Fluvial

- A permis de progresser sur la connaissance et la prévision du risque
 - Relevés MNT (LIDAR) vallée Charente et quelques affluents
 - Modèle hydraulique de simulation de crue → usage SPC depuis
 - Développement AZI
 - Réflexion stratégie d'actions
- A permis de favoriser la mise en œuvre de PPRI
- A permis d'explorer le ralentissement dynamique
 - Etude sites sur-stockage
 - Pré-localisation zones humides
- A permis de progresser sur l'opportunité de projets hydrauliques
 - Curage Saint-Savinien
 - Rosnes à Saintes

Rapport d'inspection ICAT → ciblage des voies à poursuivre

16

UN OUTIL DEJA EMPLOYÉ SUR LE TERRITOIRE (2) PAPI 2 CHARENTE & ESTUAIRE 2012-2016 Fluvial et maritime

- 15 signataires – Budget initial : [7,8 M € HT](#) – Possible [prolongation](#) par avenant
- Des actions travaux et diagnostics sur le littoral et dans l'estuaire de la Charente contre la submersion marine
- Les actions sur le [volet « fluvial »](#) recouvrant le TRI S-C-A



- [Culture du risque](#) : repères de crues, exposition, lettre d'information, site internet (EPTB)...
- [Prévision](#) : cartographies de prévision des inondations (SPC)
- [Gestion de crise](#) : bilan PCS bassin versant (EPTB)
- [Urbanisme](#) : PPRI (Etat), appui SCoT (EPTB)
- [Etudes vulnérabilité](#) : dévassement (CG17), transparence remblais aval (EPTB), vulnérabilité RD Saintes (ville), analyse activité économique et patrimoine culturel (EPTB)
- [Ralentissement](#) : étude ralentissement dynamique, réflexion sites pilotes aménagement versants (EPTB)



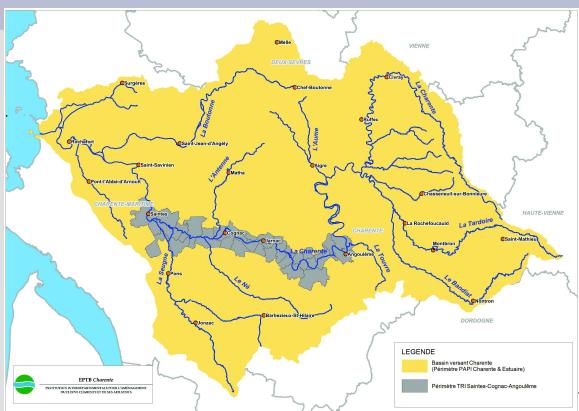
17



LA SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation) Saintes-Cognac-Angoulême



PERIMETRE DU TRI



19

PERIMETRE DU TRI

Etendue du TRI

- 46 communes (34 en Charente et 12 en Charente-Maritime)
- Continuité des rives
- TRI reconnu pour l'aléa débordement du fleuve Charente



20

ENJEUX DU TRI

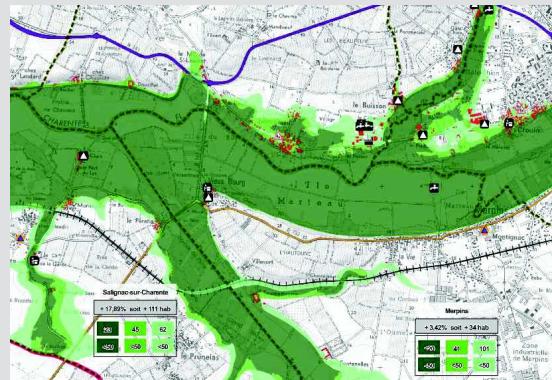
• Cartographie du TRI

- Evénement moyen : Q 100 = crue de 1982 (plus forte crue connue - PPRI)
- Evénement fréquent : Q 100 x 0,75 (retour 20 ans)
- Evénement exceptionnel : Q 100 x 1,33 (retour 1000 ans)

Les parutions sont accompagnées d'un rapport de présentation : crues historiques, **enjeux par commune et selon l'événement**

21

EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE DES RISQUES



22

ENJEUX DU TRI

Enjeux chiffrés du TRI

- Sur 155 000 hab

Événement	Population	Emplois	Infrastructures
Fréquent	3100	Entre 2500 et 3500	2 STEU, 16 ICPE...
Moyen	7100	Entre 4500 et 6500	3 STEU, 22 ICPE, 1 installation polluante, 5 musées...
Exceptionnel	11300	Entre 6500 et 9400	6 STEU, 28 ICPE, 3 installations polluantes, 6 musées ...

23

CONTENU DE LA SLGRI

➤ Le contenu à élaborer :

- Un diagnostic : point des informations disponibles - acteurs en présence (gouvernances) - état des connaissances (études ...) - outils réglementaires en place (PPR, SCOT, PLU, SAGE, contrats de rivière, PAPI, PCS ...) ...
- Un périmètre d'action
- Des objectifs
- Des dispositions associées aux objectifs
- Des programmes d'actions déclinant de façon opérationnelle les dispositions de la stratégie locale : opération, maître d'ouvrage, calendrier, financement (volet à préfigurer avant toute contractualisation)

[Lien SAGE Charente](#)

24

GOUVERNANCE SLGRI (1)

- Des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) portées par les acteurs locaux
 - Préfet pilote : **préfet de la Charente**
 - Structure porteuse : **EPTB Charente** (animation, mise en œuvre, suivi ...)
 - Service de l'État en charge de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise œuvre de la SLGRI : **DDT de la Charente** avec appui **DDTM Charente Maritime** et **DREAL Poitou Charentes**
 - Parties prenantes (PP)** et **Comité de Pilotage** de la SLGRI désignés par Arrêté conjoint du préfet de la Charente du 11 août 2014 (calendrier DI et électoral ...)
 - Arrêté notifié aux PP le 11 septembre 2014
 - La SLGRI du TRI Saintes Cognac Angoulême devra être approuvée par le préfet pilote avant la **fin 2016**.

25

GOUVERNANCE SLGRI (2)

Parties prenantes

- Composition : cf arrêté préfectoral (EPTB, services Etat, communes, EPCI, gestionnaires fleuve et affluents, porteurs SCoT, AEAG, CGs, Région, chambres consulaires, services milieux aquatiques, gestionnaires de réseaux, associations)
- Rôle :
 - Approuvent les objectifs, le périmètre et les délais (OJ réunion)
 - Proposent des sous-objectifs et dispositions
 - Se projettent dans la maîtrise d'ouvrage d'opérations du programme
 - Contribuent à la construction du programme d'actions

26

GOUVERNANCE SLGRI (3)

Comité de pilotage

- Composition : cf arrêté préfectoral (acteurs représentatifs des parties prenantes)
- Rôle :
 - Examine les orientations proposées par les parties prenantes
 - Valide les sous-objectifs et dispositions
 - Valide le programme d'actions
 - Suit la mise en œuvre de la SLGRI (PAPI 3)

27

GRANDS OBJECTIFS DE LA SLGRI

Soumis à approbation ce jour

- 5 OBJECTIFS de réduction des conséquences dommageables des inondations
 - Aider les maîtrises d'ouvrage à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI (**déclinaison objectif de développement de gouvernance du PGRI**)
 - Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés (**objectif du PGRI**)
 - Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés (**objectif du PGRI**)
 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité (**objectif du PGRI**)
 - Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements (**objectif du PGRI complété**)

Objectif 6 du PGRI : Améliorer la gestion des ouvrages de protection

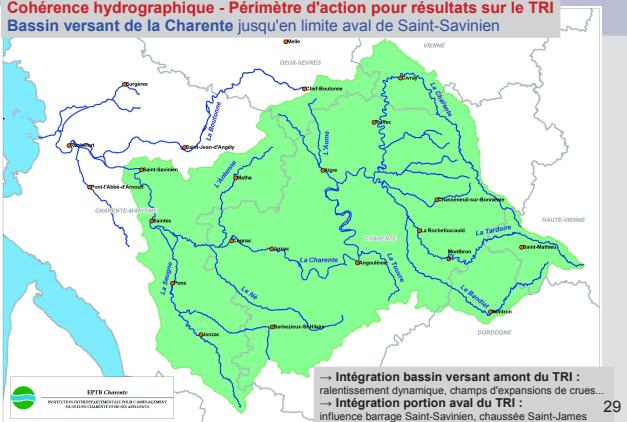
→ A écartier ?

28

PERIMETRE DE LA SLGRI

Soumis à approbation ce jour

Cohérence hydrographique - Pérимètre d'action pour résultats sur le TRI
Bassin versant de la Charente jusqu'en limite aval de Saint-Savinien



29

DELAI DE REALISATION DE LA SLGRI

Soumis à approbation ce jour

- ECHEANCE - préconisée par les circulaires au plus tard fin 2016

Proposition de retenir cette date de fin 2016 pour l'approbation de la SLGRI

→ La SLGRI est approuvée par le Préfet pilote du TRI, après avis du PCB et du Comité de Bassin

→ Ensuite établissement d'un programme d'actions : échéance proposée 2017

30

CALENDRIER DE TRAVAIL SLGRI

Soumis à validation ce jour

SLGRI		
Réalisation état des lieux	EPTB – co-pilotage DDT16	1er semestre 2015
Validation état des lieux	COPIL	Mi 2015
Travail sur sous-objectifs et dispositions	Ateliers thématiques (1 ou 2 sessions)	2ème semestre 2015
Validation sous-objectifs et dispositions	COPIL	1er trimestre 2016
Avis SLGRI	PCB, Comité de Bassin	Mi 2016
Approbation SLGRI	Préfet 16	2ème semestre 2016

Ateliers thématiques (parties prenantes – co-animateur)

- Connaissance et culture du risque
 - Gestion de crise
 - Aménagement durable
 - Gestion des écoulements
- gouvernance abordée dans chaque atelier
→ envoi d'un courrier avec demande d'inscription dans les ateliers

31

CALENDRIER DE TRAVAIL PROGRAMME

Soumis à validation ce jour

Programme d'actions (PAPI)		
Sessions de travail sur les actions	Ateliers thématiques	2ème semestre 2016 – 1er semestre 2017
Validation du travail	COPIL	
Labellisation du programme d'actions	Commission inondation (bassin, nationale)	2ème semestre 2017
Mise en œuvre du programme	COPIL	2018 - 2022

32